

Direction Générale des Services
Pôle Secrétariat Général
JPB/CT/VB/HK

ARRÊTÉ N°497/2022

OBJET : Arrêté portant autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune de Gonesse à Monsieur [REDACTED]

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-6,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 3121-2 à L 3121-8 qui organisent la création et la transmission des Autorisations de Stationnement, et dans ses articles R 3121-4 à R 3121-15 qui réglementent la gestion des Autorisations de Stationnement,

Vu l'arrêté municipal n°76 du 6 mars 2014 portant numérotation des emplacements de stationnement des artisans taxis sur le territoire de la commune de Gonesse,

Vu la demande d'autorisation de stationnement de taxi de la licence de Monsieur [REDACTED] (carte professionnelle n°09522130401), enregistrée par la commune le 12 juillet 2022.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°434/2022 en date du 28 septembre 2022 est modifié.

Article 2 : L'autorisation de stationnement n°3 est attribuée à Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED], Gonesse (95500), en vue de l'exploitation d'un taxi à compter du 1^{er} octobre 2022 sur la ville de Gonesse, dans le respect des règles fixées par le code des transports.

Article 3 : La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
- Madame la Commissaire de Police,
- Monsieur le Directeur Adjoint de la Prévention et de la Sécurité,
- Monsieur [REDACTED]

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060

95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 9 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **18 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **22 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TALLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune
de Gonesse à Monsieur KONATE Mody.

Date de décision: 09/11/2022

Date de réception de l'accusé 18/11/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022ARRETE497

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221109-2022ARRETE497-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Arrêté 497.pdf (99_AR-095-219502770-20221109-2022ARRETE497-
AR-1-1_1.pdf)